



## Formulaire de rétractation

(prévu par l'article L. 341-16 du code monétaire et financier et par l'article L. 121-20-12 du code de la consommation)

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion de la Convention Esprit Libre par lettre recommandée avec avis de réception à BNP Paribas – La NET Agence – ACI Z02842A – 75450 Paris Cedex 09.

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L. 341-16 du code monétaire et financier et L. 121-20-12 du code de la consommation, lisiblement et parfaitement remplie.

Je (nous) soussigné(e)(s) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (1) déclare (déclarons) renoncer :

### Convention Esprit Libre

⇒ **Option 1** : à la formule Esprit Libre souscrite dans le cadre de la Convention suivante (2) :

- Esprit Libre Initiative (18-24 ans)
- Esprit Libre Référence / Premier

⇒ **Option 2** : au(x) produit(s) suivant(s) souscrit(s) dans le cadre de la Convention Esprit Libre (3) :

- Solde Message Service
- Cascade

⇒ **Option 3** : au(x) produit(s) suivant(s) souscrit(s) dans le cadre de la Convention Esprit Libre (4) :

- Carte (préciser le nom de la carte) :
- Situation F1
- Les Servissimes
- Alertes SMS
- Assurcompte Plus
- BNP Paribas Sécurité PLUS

### Relevés en ligne

- L'offre relevés en ligne

que j'avais (nous avons) conclu le \_\_\_\_\_ avec BNP Paribas, dont le siège social est à Paris 9<sup>ème</sup>, 16 Boulevard des Italiens.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du (des) Client(s)

(1) Nom et prénom du (des) Client(s). (2) La rétractation sur la formule Esprit Libre souscrite par le Client entraînera la résiliation de la Convention dans toutes ses composantes (I. Modalités de souscription de la Convention, II. Le Compte de dépôt, III. Dispositions diverses). (3) En cas de rétractation sur ces produits, la Convention subsistera dans toutes ses autres composantes. (4) La rétractation sur ces produits n'entraîne pas la résiliation de la Convention. En revanche, cette rétractation aura une incidence sur le montant de l'abonnement mensuel et donnera lieu à la signature d'un avenant à la Convention.